

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

**Arrêté du 18 SEP. 2017**

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017**

**La ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2017 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2017, d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Marc NEBOT, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité patrimoine, chef du service de gestion immobilière et logistique, Archives nationales est désigné en qualité de président de l'examen professionnel d'avancement au grade de

technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Sophie GHERBEZZA, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, responsable des musées et du domaine national de Compiègne, domaine national de Compiègne ;

- Madame Audrey LUCIANI, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, responsable accueil et surveillance, Abbaye de Montmajour ;

- Monsieur Christophe ROBERT, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité patrimoine, responsable secteur cellule marché et travaux, conservatoire régional des monuments historiques d'Occitanie.

### **Article 2**

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Christophe ROBERT, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité patrimoine, responsable secteur cellule marché et travaux, conservatoire régional des monuments historiques d'Occitanie.

### **Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 SEP. 2017

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY